

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DATE DU COMITÉ SYNDICAL

8 décembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE

30

PRESENTS

16

VOTANTS

22

| Pour | Contre | Abstention |
|------|--------|------------|
| 22 | 0 | 0 |

N°

679

OBJET :

Décision Modificative – Utilisation des crédits correspondant au suréquilibre constaté au budget primitif de l'exercice 2025

L'an deux mille vingt-cinq (2025), le huit décembre (8) à 18H00, le Comité Syndical, légalement convoqué en date du 27 novembre 2025, s'est réuni dans les locaux du SYVALOM.

sous la présidence de Monsieur Julien VALENTIN,

Étaient présents les membres titulaires suivants :

Messieurs, Philippe CAPLAT, Christian COYON, Augustin DELAVENNE, Thierry DUPONT, Yves GERLOT, Pascal LEFORT, Pascal LORIN, Didier NOBLET, René SCHULLER, Alphonse SCHWEIN, Olivier SOUDANT, Julien VALENTIN, Patrice VALENTIN, Patrick VIÉ, Jean-Marie VIEVILLE,

Était présent le membre suppléant suivant :

Madame Liliane MARTIN (Suppléante de Jacques JESSON)

Étaient représentés :

Mesdames Martine BOUTILLAT (Pouvoir Pascal LEFORT), Nathalie COUTIER (Pouvoir Philippe CAPLAT), Anne DESVERONNIERS (Pouvoir Pascal LORIN), Messieurs Michel COURTEAUX (Pouvoir Patrick VIÉ), Fabrice HUBERT (Pouvoir Patrice VALENTIN), Bruno ROULOT (Pouvoir Augustin DELAVENNE),

Étaient excusés : Madame Anne-Laure WERBROUCK et Messieurs Roland BOULARD, Romain DESANLIS, François MOURRA,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Julien VALENTIN.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 1612-7,

Vu la délibération n°660 portant vote du budget primitif 2025,

Considérant la possibilité de voter en suréquilibre un budget dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté,

Considérant le vote en suréquilibre de la section de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2025 justifié par le fait qu'aucune dépense correspondante n'était alors envisagée,

Considérant la nécessité d'inscrire les dotations aux amortissements au prorata temporis,

Considérant la nécessité d'inscrire les crédits au 1641 afin de procéder au mandatement des emprunts,

Considérant la nécessité de reprendre partiellement cet équilibre pour financer des dépenses nouvelles,

Julien VALENTIN, Président du SYVALOM, informe les membres du Comité Syndical qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative afin d'ajuster les comptes permettant le mandatement de la régularisation des amortissements des installations, ainsi que le versement des soutiens aux adhérents et de rembourser le capital augmenté dû à la baisse du taux d'intérêt.

Montant du suréquilibre de la section de fonctionnement inscrit au budget primitif 2025 :

- 14 075 484,59 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante à l'unanimité,

DÉCIDE :

- d'autoriser la reprise partielle de 3 741 700 € du suréquilibre de la section de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2025,

- de procéder aux ouvertures de crédits suivantes pour financer les dépenses non prévisibles lors du vote :

| FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | | |
|----------------|-----------------------|----------------|-----------------------|----------|--------------|
| DEPENSES | | RECETTES | | DEPENSES | |
| 042-6811 | 2 822 000,00 € | 040 | 2 822 000,00 € | 16-1641 | 6 030,00 € |
| 65-65888 | 919 700,00 € | | | 20-2031 | - 6 030,00 € |
| TOTAL | 3 741 700,00 € | TOTAL | 2 822 000,00 € | | - € |

- de conserver au budget un suréquilibre de la section de fonctionnement à hauteur de :
→ 10 333 784.59€

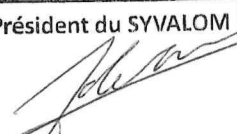
-de constater l'augmentation du suréquilibre d'investissement du budget primitif 2025, il était de 3 314 544,00€ et passe à 6 136 544,00€.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité cette décision modificative n°1- Utilisation des crédits correspondant au suréquilibre constaté au budget primitif de l'exercice 2025 ;

DECIDE de modifier le budget primitif tel que présenté ci-dessus.

Extrait certifié conforme
La Veuve, le 8 décembre 2025

Le Président du SYVALOM

Julien VALENTIN

Le Président
Julien VALENTIN

Syndicat de Valorisation des
Ordures Ménagères de la Mame